



### Conditions promotionnelles cashback GARDENA tondeuses robots pour 2022

- Cette action est valable du 1er mars 2022 au 31 juillet 2022.
- Le client doit remplir toutes les informations demandées sur [www.refundactie.eu](http://www.refundactie.eu) avant la date de fin de l'action.
- Seuls les consommateurs peuvent participer à cette action. Les demandes des entreprises ne seront pas prises en considération.
- Le client doit pouvoir démontrer qu'il a acheté une tondeuse robot GARDENA dans un point de vente agréé en Belgique. Pour ce faire, il télécharge le ticket de caisse/la facture et ses données personnelles sur le site web [www.refundactie.eu](http://www.refundactie.eu).
- Cette promotion est uniquement valable pour les produits dont la référence est mentionnée dans la section belge du site [www.refundactie.eu](http://www.refundactie.eu).
- GARDENA n'est pas responsable des informations incorrectes fournies par des tiers.
- Pour l'installation en surface gratuite, vous serez contacté pour un rendez-vous dans les 8 jours ouvrables suivant l'approbation de votre demande par Gardena.
- Le garage gratuit sera envoyé dans les 4 semaines suivant l'approbation de votre demande par Gardena.
- La participation est limitée à un maximum d'une inscription par adresse (numérique).
- Seuls les documents dûment remplis seront pris en compte.

### Conditions supplémentaires pour l'installation au sol

- L'installation au-dessus du sol signifie:
  - La pose hors-sol du fil de limite de surface et du fil de retour.
  - Placement de la station de charge.
  - Entrer les réglages de base du robot-tondeuse.
  - Test de l'installation.
  - Explication de base sur le fonctionnement de la tondeuse robot au client.
- Préparation de l'installation par le client lui-même:
  - Tondre la pelouse. Lors de l'installation, l'herbe ne devrait pas être plus haute que 5 centimètres.
  - Une nouvelle pelouse doit être au moins tondue une fois.
  - Une nouvelle pelouse doit avoir au moins huit semaines.
  - La pelouse doit être exempte d'obstacles à l'exception d'obstacles permanents tels que les trampolines, mobilier fixe etc...
  - Ne pas suivre les instructions ci-dessus peut entraîner le refus de pose au-dessus du sol par l'installateur. Malheureusement, vous ne pourrez plus réclamer une installation gratuite après un refus de l'installateur.

- Si vous souhaitez annuler l'installation, cela peut être fait jusqu'à 48 heures avant l'installation prévue. Après cela, l'installation au sol choisie sera annulée et vous ne pourrez plus prétendre à un abri gratuit ou à un cashback. Si vous souhaitez tout de même une installation au sol, celle-ci peut être programmée moyennant une redevance de €100,00 hors TVA (€121,00 TVA comprise).
- Ce qui n'est pas couvert par l'installation au sol:
  - L'enfouissement du fil d'antenne et/ou le fil de retour.
  - Le passage sous chaussée du fil d'antenne ou du fil de retour.
  - Connexion de l'installation électrique de la station de charge. Il faut une prise électrique à moins de 5 mètres de l'endroit de la station de chargement (SILENO city, SILENO Life, SILENO+).
  - La délimitation des plans d'eau (écluses, étangs, cascades etc..)
  - Construction de n'importe quel revêtement sous la station de charge ou une protection audessus de la station de charge.
  - Construction/ajustement du jardin comme par exemple: déplacement/suppression/plantation de plantes, construction de chemins, entretien et création de pelouse etc..
  - Matériaux pour l'installation (par exemple les connecteurs de fils, agrafes, etc.) doivent être fournis en quantités suffisantes par le client. La responsabilité du client est d'acheter ces produits au point de vente.
  - Toutes les autres conditions non définies.
- Si la surface de la pelouse est supérieure au nombre de mètres carrés figurant sur l'emballage de la tondeuse robot, l'installateur peut refuser d'installer la tondeuse robot. Nos tondeuses robotisées ne conviennent pas aux plus grandes surfaces que celles mentionnées sur la boîte.
- Malheureusement, en cas de refus de l'installateur, vous ne pourrez plus prétendre gratuitement à une installation au sol.